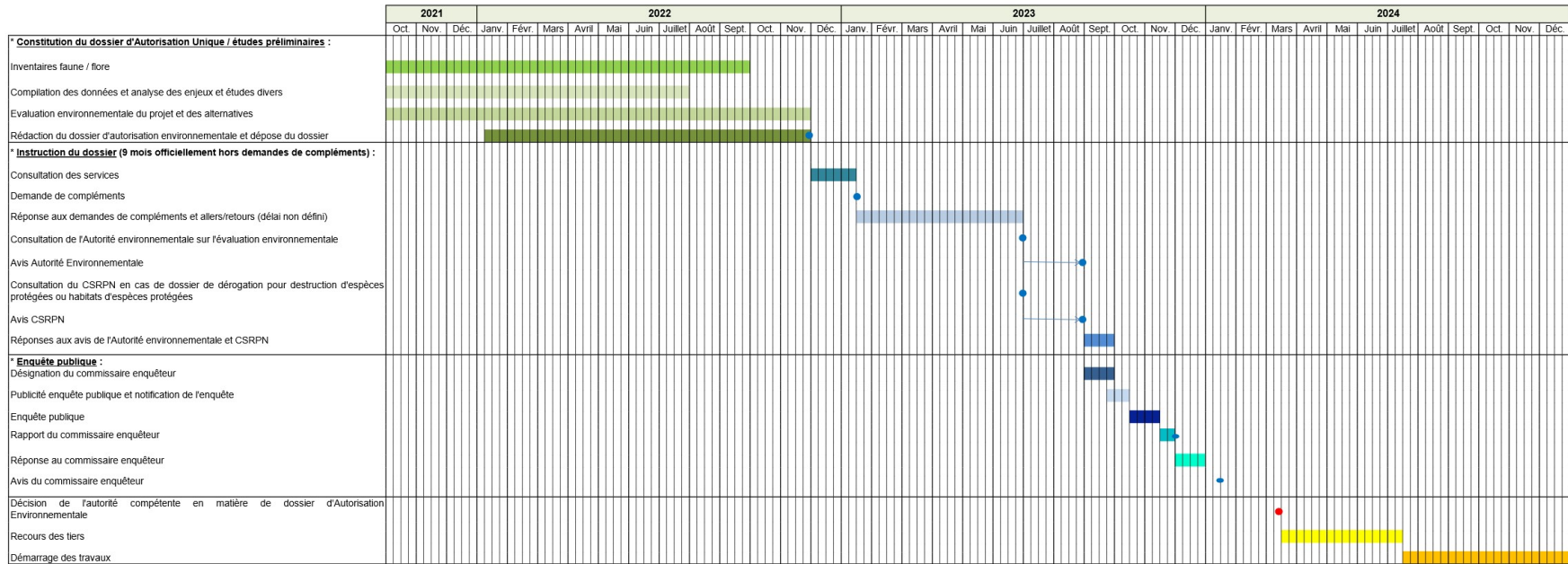




DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - RETENUE D'ALTITUDE - ADSP 2021



N.B : planning type, sans intégration des procédures d'urbanisme nécessaires et d'éventuelles autres autorisation environnementales nécessaires type demande de défrichement ni foncières comme par exemple une modification de PLU ou une autorisation foncière.
 A noter également qu'en cas de mesures ERC à mettre en place à l'automne précédent les travaux, le planning de travaux est décalé d'un an.